I. Une SA soumise à l'IS réalise les opérations suivantes et vous demande d'en apprécier le traitement fiscal

N°	Opération
	I. Les charges
1	Bénéfice comptable
2	Achats de matières premières : a) fraction reçue et comptabilisée TTC ; b) fraction non encore reçue mais dont la facture est reçue et comptabilisée ; c) fraction reçue et comptabilisée en tenant compte des frais de transit
3	Entretien et réparation : a) de divers matériels de production (facture détaillée) ; b) d'un véhicule, visant à rénover son moteur
4	Primes d'assurance contre : a) l'incendie des entrepôts ; b) les accidents auxquels les employés peuvent être exposés ; c) assurance-vie au profit de la société sur la tête du dirigeant
5	Frais de transport (débours) comptabilisés TTC (20 %)
6	Dons : a) fraction versée aux Habous publics ; b) fraction, dans la limite de 2 ‰ du CA, versée à un club dont le directeur général est membre fondateur
7	Jetons de présence attribués aux administrateurs
8	Remboursement au directeur des frais de réception d'un important client
9	Dotation aux amortissements calculée au taux en vigueur sur le montant de la construction et du terrain sur lequel elle est bâtie
10	Dotation aux provisions pour créances douteuses calculée sur la base des données de l'année précédente
11	Intérêts versés à un associé sur avance de fonds, calculés au taux en vigueur
12	Paiement en espèces d'une prestation
	II. Les produits
1	Vente de marchandises livrées au client
2	Vente de marchandises livrées dont la facture n'est pas encore établie
3	Subvention d'exploitation reçue
4	Intérêts nets reçus de la banque
5	Reprise sur subvention d'investissement
6	Revenus des immeubles non liés à l'exploitation
7	Dividendes reçus

II. En supposant que le résultat fiscal est de 520 000 DH, que la base de la cotisation minimale est de 1 550 000 DH, que les acomptes versés s'élèvent à 80 000 DH, les retenues à la source à 20 000 DH et que le déficit reportable est nul, procéder à la liquidation et à la régularisation de l'IS.